COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents:

BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOIPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs:

Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOIPE Yves TOURAINE à Bernard UTHURRY Robert BAREILLE à **Dolores CABELLO** Nicolas MALEIG Jean-Etienne GAILLAT à Fabien REICHERT Philippe GARROTE à Jean-Marie GINIEIS à Dominique QUEHEILLE Marie-Lyse GASTON Patrick MAILLET à Jean-Pierre TERUEL Martine MIRANDE à

Suppléants: Henri LAGREULA

Jean LABORDE

suppléant de

David LAMPLE

suppléant de

Robert LABORDE-HONDET

Excusés:

Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, RECU

Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

le 14 MMS 2014

RAPPORT N° 140304-14-ECO/

SOUS-PREFESTURE OLOBON STEMANIE

PARC D'ACTIVITES PIERRE LANNERETONNE : VENTE D'UN TERRAIN

M. BELLOT précise qu'une vente de terrain va prochainement intervenir au Parc d'Activités Pierre Lanneretonne à Oloron.

L'association C.A.P.A. (Comité d'Aide aux Personnes Agées) - Résidence Ste Croix à Oloron souhaite acquérir un terrain afin d'y implanter leur pôle technique comprenant cuisine centrale, buanderie et services techniques.

Il est proposé de vendre à l'association C.A.P.A., représentée par sa Présidente, Madame Madeleine GAVILAN, les terrains cadastrés N 187 et N 188 d'une superficie totale de 3808 m² (plan annexé à la présente délibération).

Le prix proposé est de 25,10 € TTC le m², pour un montant total 95 580,80 € (TVA sur marge de 11 804,80 € comprise).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à vendre à la C.A.PA les parcelles n°187 et n° 188 du Parc d'Activités Pierre Lanneretonne au prix de 25,10 € TTC le m² pour un montant net vendeur de 95 580,80 €.
- AUTORISE, en conséquence, le Président à signer l'acte de vente correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Affiché le 14/03/14

Le Président

Jean-Etie∖nne Ç∕AILLAT

1 4 14485 2014

SOUS PREFECTURE OF ORON STEMANIE